

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
18 mai 2009

CENTRE DE GESTION – ADHESION SERVICE ASSISTANT DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'adhérer au service assistant social du personnel du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

CENTRE DE GESTION – ADHESION SERVICE INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERONNES HANDICAPEES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'adhérer au service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (IMEPH) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avancement de grade du personnel pouvant en bénéficier ;
- Au taux de 100% en catégorie C (concerne 1 agent).

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – AVANCEMENT DE GRADE 2009

Suppression poste	Création poste
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe (temps non complet)	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (temps non complet)

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Taux : 0,74% de la masse salariale.

PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS DE GRENADE-SUR-L'ADOUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de renouveler la convention de participation de la commune aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Grenade-sur-l'Adour : à compter du 1^{er} juillet 2009 : 8,60 € par jour et par enfant de la commune (8,40 € actuellement).

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande de création d'un poste de bibliothécaire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Pas de suite favorable aux demandes formulées par l'Association des Bastides des Landes et la Fondation du Patrimoine.
- Il est décidé l'octroi des subventions suivantes aux associations ayant fourni l'ensemble des justificatifs exigés ;

Associations	Montant
Etoile Sportive Vignalaise (handball)	300€
Banda Los Craignos	610 €

CHEMINS RURAUX

Il est décidé de finaliser les cessions et/ou ventes de chemins ruraux en cours, avec Mme FARBOS, Mr GARRALON, Mr DUROU, et Mr LAFENETRE.

DECISION MODIFICATIVE - PLU

Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE, les virements de crédits suivants :

- **Section de fonctionnement (dépenses)**
 - Article 6188 – autres frais divers : - 40 000 euros
 - Chap. 023 (virement à la section d'investissement) : + 40 000 euros
- **Section d'investissement :**
 - Chap. 021 – recettes (virement de la section de fonctionnement) : + 40 000 euros
 - Article 202 – dépenses (frais d'études, d'élaborat° ... doc d'urbanisme) : + 40 000 euros

ACQUISITIONS FONCIER COMMUNAL (par le GIE Foncier A65 pour l'autoroute Langon Pau)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente relative à l'acquisition, par le GIE Foncier A65, des deux parcelles détaillées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total (toutes indemnités confondues) de 320 € ;

Identification des parcelles			DENOMINATION	Surfaces en m ²		
Sectio n	N°	Surface totale (m ²)		Emprise	Reliquat acquis	Reliquat non acquis
B	385	182	CR de Marquestau à Rondeboeuf	182		
B	386	354	CR de Marquestau à Rondeboeuf	354		
			TOTAUX	536		

- 2) **AUTORISE** le Maire à signer la convention de dommages de travaux publics, telle que détaillée au II ;

INFORMATIONS - DIVERS

- Renforcement des berges du Gioulé, en bordure du sentier pédestre (après la rue du Pont de Fer) : devis accepté (Entreprise Colas : 2 081 € HT).
- Chaussée RD 824, réfection devant la pharmacie : devis accepté (Entreprise Colas : 3 290 € HT).

- Acquisition Maison Duporté : Monsieur le Maire précise que le frais d'agence sont compris dans le montant acquitté par la commune (66 000 €).
- Salle des Sports : il est décidé de remplacer à l'identique les vitrages endommagés lors de la tempête.
- Salle des fêtes : pose du carrelage à la cuisine et derrière le bar au mois de juin.
- Mr Eric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les divers travaux en cours ou terminés.
- Ecole : mise en place d'anti pince doigts : Devis de Castaing alu accepté : 2 068 € HT.
- Mr Eric ZAMPROGNA fait le compte rendu de la réunion du SICTOM du 29/04/2009.
- Organisation des élections européennes du 7 juin 2009.
- Tondeuse avec conducteur porté. Compte rendu est fait de la réunion de la commission d'appel d'offres au cours de laquelle les plis étaient ouverts. La proposition la plus satisfaisante est la suivante : ISEKI frontale SFH240 diesel – coupe 137 cm (Verts Loisirs) : 17 890 € HT.
- Monsieur le Maire fait le point sur les frais engagés à la suite de la tempête du 24 janvier 2009.
- La réception organisée pour remercier les bénévoles étant intervenus lors de la tempête est fixée au vendredi 5 juin 2009.
- Information est donnée sur un incident intervenu sur une canalisation de gaz, le 8 avril 2009.
- Doublement de la canalisation gaz de Lussagnet à Lacq : le plan circule parmi les conseillers.
- Le SDIS va rembourser 116,42 € à la commune (dégrèvement exceptionnel).
- Mise en œuvre du passeport biométrique : depuis le 12 mai, les demandes de passeport sont instruites par les seules communes équipées des dispositifs nécessaires à la dématérialisation (16 communes dans les Landes). De ce fait, la mairie de Cazères n'est plus compétente pour l'instruction des demandes de passeport.
- Grippe A : information donnée sur le courrier transmis par le ministère de la santé et le ministère de l'intérieur.
- Mr Jean-Michel ESTEFFE, adjoint, fait part de l'avancement de la conception du site Internet de la commune.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 26 mai 2009.

Le Maire,
Francis DESBLANCS